

IRSN

INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire

2009 > 2011

L'ouverture à la société de l'IRSN



Deux ans après
la signature
de la charte :
premier bilan

**Le 10 avril 2009,
l'IRSN a rendu publique
sa charte de l'ouverture à la société.**

Davantage qu'un simple outil de communication, cette charte était le résultat d'un cheminement de plusieurs années, mené par l'Institut, dans un contexte national et international exigeant de plus en plus d'ouverture des experts.

Depuis cette date, la démarche d'ouverture a continué sa progression au sein de l'Institut.

**Comme il s'y était engagé,
l'IRSN propose aujourd'hui dans ce document
un bilan des actions menées
depuis la publication de la charte.**

L'objectif n'est pas l'exhaustivité.

Il s'agit, à travers quelques synthèses, témoignages et exemples tirés des actions menées dans l'ensemble des domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, d'illustrer la manière dont l'ouverture à la société est mise en œuvre à l'IRSN.

→ SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

PARTIE I : BILAN DES ENGAGEMENTS EXTERNES

→ Engagement 1 **Accroître la transparence de ses travaux** p. 5

- Transparence et réexamen de sûreté des réacteurs
- Le « portail environnement » de l'IRSN

→ Engagement 2 **Partager ses connaissances** p. 8

- « Cas test » sur le démantèlement de l'atelier HAO de l'usine de retraitement de La Hague
- Les ateliers lycéens de la radioprotection

→ Engagement 3 **Accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication et construire avec eux l'évaluation des risques** p. 11

- Le groupe de suivi sur le marquage en uranium de la nappe phréatique de la plaine du Tricastin
- L'action pilote radioprotection du pays de Montbéliard

TÉMOIGNAGES p. 14

- **Ute Blohm-Hieber**, Commission européenne, direction générale de l'énergie
- **Henri Revol**, Président du HCTISN
- **Jean-Claude Delalonde**, Président de l'Anccli
- **Georges Mercadal**, ancien Vice-Président de la CNDP

PARTIE II : BILAN DES ENGAGEMENTS INTERNES

→ Engagement 1 **Renforcer la capacité de son personnel à dialoguer avec les acteurs de la société** p. 21

- Interview d'Igor Le Bars

→ Engagement 2 **Identifier et mobiliser les ressources nécessaires à l'implication de la société** p. 22

→ Engagement 3 **Assurer le pilotage interne de la stratégie d'ouverture et rendre compte publiquement des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées** p. 23

- Le réseau interne parties prenantes (RIPP)

→ AGNÈS BUZYN

Présidente du conseil d'administration



L'IRSN EST L'EXPERT PUBLIC NATIONAL DES RISQUES NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES. À ce titre, il instruit chaque année de nombreux dossiers d'expertise sur les réacteurs, usines, laboratoires et autres installations nucléaires françaises. Pour chacun de ces dossiers, l'Institut s'efforce de rendre le maximum d'informations accessibles au public, afin de favoriser l'implication de la société dans l'évaluation des risques concernés.

La qualité de l'expertise de l'Institut repose en grande partie sur l'effort continu de recherche qui est entrepris au quotidien par les ingénieurs, médecins, techniciens... de l'IRSN dans des domaines aussi variés que la sûreté nucléaire, la santé ou encore l'environnement. Les travaux de recherche et d'expertise sont de nature différente, mais la logique d'ouverture à la société de l'IRSN s'applique à ces deux domaines.

Dans le domaine de la recherche, j'ai ainsi veillé, sur demande des ministres chargés de l'Environnement et de l'Économie, à la mise en place du comité d'orientation de la recherche (COR) auprès du conseil d'administration de l'IRSN. Au-delà de sa mission de préserver l'excellence de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection, le COR a également pour rôle de s'assurer que les recherches menées répondent le mieux possible, non seulement aux besoins des pouvoirs publics, mais aussi aux attentes de la société. Pour ce faire, il est organisé de manière pluraliste. Il compte notamment parmi ses membres des élus locaux et nationaux, des représentants d'associations et d'organismes de recherche, aux côtés des partenaires habituels de l'Institut que sont les représentants des pouvoirs publics, des autorités de contrôle et les exploitants. La présence des associations permet de refléter les sensibilités de la société civile.

Dès 2009, le COR a mis en place deux groupes de travail : l'un dédié aux effets des faibles doses de rayonnements ionisants, le second consacré à l'extension de la durée d'exploitation des centrales nucléaires, qui a rendu son avis au conseil d'administration de l'IRSN le 30 juin 2011. De nouveaux groupes de travail sont destinés à voir le jour au cours des mois et années à venir, selon l'actualité de la recherche et de l'expertise, avec pour objectif de permettre à l'IRSN de faire progresser la sûreté et la radioprotection.

→ JACQUES REPUSSARD

Directeur général



AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, L'IRSN A CONFIRMÉ AU QUOTIDIEN SON ATTACHEMENT À L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ DANS L'ÉVALUATION DES RISQUES NUCLÉAIRES. Il l'a démontré avec la mise en œuvre d'une stratégie volontariste symbolisée notamment par la charte de l'ouverture à la société et le contrat d'objectifs 2010-2013 entre l'État et l'IRSN. Il l'a encore et surtout démontré dans ses actions au long cours avec de multiples représentants de la société civile.

C'est l'une des missions centrales de l'IRSN, en tant qu'expert public des risques nucléaires et radiologiques, de donner au public les moyens de mieux participer aux débats dans ce domaine.

Aujourd'hui plus que jamais, au lendemain de l'accident de Fukushima, la question du rôle des experts et de leur positionnement au service de la société se pose.

Comment l'Institut peut-il enrichir ses analyses du point de vue des associations, des commissions locales d'information (Cli) ou d'autres parties prenantes ? Comment peut-il partager ses connaissances, mais aussi ses interrogations, avec tous les acteurs de la société, pour que chacun d'entre eux puisse se saisir des sujets et construire sa propre opinion ? Comment contribuer ensemble à une meilleure maîtrise des risques ?

C'est le défi que l'Institut devra relever, au cours des mois et des années à venir, pour continuer à accomplir sa mission avec succès, c'est-à-dire, au-delà de l'action technique d'expertise, développer son capital de confiance auprès de la société toute entière. Je suis certain que tous ses chercheurs et experts sauront se mobiliser. Je suis déterminé à ce que nous nous en donnions les moyens.



PARTIE I

Bilan des engagements externes

1. ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DE SES TRAVAUX

2. PARTAGER SES CONNAISSANCES

3. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ
DANS L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES
À LEUR IMPLICATION ET CONSTRUIRE AVEC EUX
L'ÉVALUATION DES RISQUES

1. ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DE SES TRAVAUX

DEPUIS 2009, L'IRSN A POURSUIVI SA DÉMARCHE DE TRANSPARENCE EN DONNANT ACCÈS AU PUBLIC AUX RÉSULTATS FINAUX DE SES TRAVAUX. Les synthèses des rapports produits pour les groupes permanents d'experts (GP) placés auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ont ainsi été rendues publiques. L'IRSN a également publié et mis en ligne les rapports-bilans préparés tous les ans, par exemple sur la radioprotection des travailleurs ou l'état radiologique de l'environnement français. Enfin, l'IRSN a publié des études ponctuelles et des rapports. Parmi ceux-ci, une série de six documents sur le tritium, qui proposent une synthèse des connaissances de l'Institut dans ce domaine. Au total, ces rapports ont donné lieu à plus de 17 300 téléchargements en 2010.

Afin de faciliter l'accès à ses travaux, l'IRSN a rénové en 2010 son site Internet, pour présenter de manière plus pédagogique les dossiers techniques qui sont traités par ses experts et ses chercheurs.

L'IRSN veille également à répondre aux centaines de questions qui lui sont posées chaque année par le biais de sa boîte contact (824 en 2010) et aux demandes de documents qui lui sont adressées. À cet égard, l'Institut a officiellement sollicité les conseils de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) en 2010 sur la meilleure manière de répondre aux demandes qui lui sont adressées.

TRANSPARENCE ET RÉEXAMEN DE SÛRETÉ DES RÉACTEURS



Tous les dix ans, les réacteurs nucléaires français bénéficient d'un réexamen de sûreté (appelé visite décennale), qui est l'occasion de réévaluer, sur la base des nouvelles connaissances, les hypothèses, règles et objectifs fixés à la conception des installations et durant leur exploitation. Il s'agit d'un travail d'expertise très important, qui prend plusieurs années et donne lieu à de nombreuses réunions techniques de GP. Les études menées permettent *in fine* de déterminer les améliorations à mettre en œuvre pour conforter la sûreté des réacteurs et la rapprocher des standards les plus récents.

En 2010, le lancement des troisièmes visites décennales (VD3) des réacteurs de 900 MWe a fait l'objet d'une démarche d'ouverture volontariste de l'Institut. Tout d'abord, en accord avec les engagements pris dans ce domaine, l'IRSN a rendu disponible sur son site Internet la synthèse du rapport préparé sur le sujet pour le GP dès juillet 2009. Cette synthèse de huit pages rend accessibles à des non-initiés les principaux éléments du rapport.

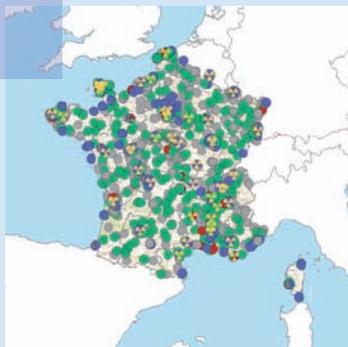
De plus, l'IRSN a publié un rapport plus détaillé destiné spécifiquement au public. Ce rapport de 34 pages présente de manière synthétique les conclusions de six années d'instruction. Il constitue une action significative destinée à améliorer l'information du public.

→ LA PAROLE À XAVIER PAULMAZ

Chargé de mission de la Commission locale d'information nucléaire (Clin) du Blayais (Gironde)

« La mise en place du groupe de travail IRSN/Anccli sur le réexamen de sûreté à l'occasion de la VD3 des réacteurs de 900 MWe aura permis non seulement de rendre compte aux membres de la Clin du Blayais de l'ampleur de ce travail, mais également d'échanger avec l'IRSN ainsi que d'autres Cli sur les possibilités pour celles-ci de mener une expertise indépendante. La Clin du Blayais a considéré qu'il était important de s'associer à cette démarche afin de mieux appréhender les enjeux et d'apporter son propre avis à la population du Blayais. L'actualité récente montre qu'il est indispensable d'encourager de telles démarches de transparence et de dialogue. »

**LE « PORTAIL ENVIRONNEMENT » DE L'IRSN :
FACILITER L'ACCÈS DU PUBLIC AUX INFORMATIONS
SUR LA RADIOACTIVITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**
> <http://environnement.irs.fr/>



L'IRSN a pour mission de concourir à la surveillance de la radioactivité de l'environnement en France, aux côtés des exploitants nucléaires et des autorités. Pour remplir cette mission, il assure une veille permanente sur les niveaux de radioactivité ambiants dans les différents milieux (air, eau, sol, denrées) avec lesquels la population peut être en contact.

En 2009, l'Institut a mis en ligne un « portail environnement », concrétisation d'une démarche qui vise à donner aux citoyens un accès direct aux études qu'il mène dans le cadre de sa mission.

Le portail propose une application cartographique qui permet au citoyen d'accéder aux mesures réalisées dans les différents milieux de l'environnement surveillés, aussi bien autour des sites nucléaires que sur le reste du territoire. Les données sont mises à jour quotidiennement pour celles issues du réseau d'alerte Téléray, chaque mois pour les autres réseaux. Un effort a été fourni pour donner accès aux données les plus anciennes et ainsi placer l'évolution de la radioactivité de l'environnement dans une perspective historique, avec des représentations graphiques qui facilitent la visualisation des tendances. Pour certaines stations de collecte des aérosols sur filtre, les données les plus anciennes datent d'une quarantaine d'années.

Le portail comprend de plus une rubrique documentaire sur la radioactivité de l'environnement en France, qui donne accès à des fiches synthétiques et à des rapports de synthèse et d'expertise sur l'état radiologique de l'environnement et son évolution.

Grâce à ce portail, l'IRSN renforce son approche pédagogique de la radioactivité de l'environnement à destination du public. Le récent accident de Fukushima a mis en évidence l'utilité d'un tel outil pour informer le public en temps réel en cas de crise.

2. PARTAGER SES CONNAISSANCES

AFIN DE FAVORISER L'ACCÈS DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ AUX INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DES SUJETS TECHNIQUES, L'IRSN CONTINUE À METTRE EN ŒUVRE PLUSIEURS TYPES D'ACTIONS. D'une part, il poursuit la publication de documents de doctrine sur des sujets techniques, tels que celui intitulé *Culture de sécurité*, paru en 2010, ou la doctrine *Prise en compte des accidents de type « BORAX » pour les réacteurs de recherche*, parue en août 2011. D'autre part, les experts de l'Institut participent régulièrement à des réunions des Cli afin d'apporter leur avis technique sur un incident, un rapport, etc. L'IRSN est ainsi intervenu à plus de 30 reprises dans ce cadre entre 2009 et 2010. Enfin, l'Institut a développé plusieurs actions d'ouverture, le plus souvent en collaboration avec les Cli, mais également dans d'autres cadres, par exemple dans le domaine médical ou avec les établissements scolaires.

« CAS TEST » SUR LE DÉMANTÈLEMENT DE L'ATELIER HAO DE L'USINE DE RETRAITEMENT DE LA HAGUE



En 2009-2010, l'IRSN a conduit un « cas test » en collaboration avec la Cli de La Hague (Manche) sur le démantèlement de l'atelier HAO (haute activité oxyde) de l'usine Areva. L'objectif était d'expérimenter avec la CLI des moyens d'engager un débat technique entre l'IRSN et les acteurs locaux, et de trouver ainsi des solutions à trois problèmes majeurs.

Premièrement, comment combler l'écart de connaissances entre experts et citoyens initiés sur un sujet très technique ? Deuxièmement, comment gérer le conflit entre droit d'accès aux documents pour les citoyens et protection des divers secrets (industriel, commercial, etc.), de façon à pouvoir donner accès à suffisamment de données ? Troisièmement, comment discuter avec une Cli d'un sujet qui serait toujours en cours d'instruction par l'IRSN pour le compte de l'Autorité de sûreté nucléaire sans déroger aux règles de communication concertée établies avec celle-ci ?

Les réunions de travail menées avec la Cli ont permis de progresser sur les trois aspects. Sur le plan de l'accès aux documents, les échanges ont ainsi abouti à la transmission sous condition de confidentialité à la Cli du rapport produit par l'IRSN pour l'ASN dans le cadre de l'instruction du démantèlement de l'atelier HAO. Sur cette base, de nouveaux échanges plus fructueux ont eu lieu entre l'IRSN et la Cli. Ils ont permis à la fois de nourrir les réflexions de la Cli sur le suivi de l'installation et de tirer des enseignements utiles sur la façon de travailler ensemble.

LES ATELIERS LYCÉENS DE LA RADIOPROTECTION

Pour la quatrième année consécutive, l'IRSN, le CEPN et le Pavillon des sciences de Franche-Comté ont proposé, en septembre 2010, à des lycées français et étrangers de participer aux ateliers de la radioprotection. Ces ateliers sont animés par des professeurs de



ces établissements, en partenariat avec des experts de l'IRSN et du CEPN, des universitaires et des chercheurs dans les disciplines scientifiques concernées. Ils ont pour objectif d'impliquer les élèves tout au long de l'année scolaire dans des activités pluridisciplinaires en lien avec la culture radiologique pratique. Divers thèmes sont étudiés par les élèves

des différents établissements, tels que la radioactivité naturelle (la gestion du risque radon), la radioprotection à l'hôpital, la surveillance environnementale autour de sites nucléaires, la gestion post-accidentelle (la vie dans les territoires contaminés), etc.

En complément des ateliers, des « rencontres lycéennes » sont proposées à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire, pour permettre aux élèves ayant participé aux ateliers dans leur lycée de présenter leurs travaux, et d'échanger avec les autres élèves et avec des professionnels de la radioprotection.

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, plus d'une centaine d'élèves venant d'une dizaine de lycées de France, d'Allemagne, de Biélorussie, d'Ukraine et de Roumanie ont été impliqués dans ces ateliers, en partenariat étroit avec une trentaine d'experts de la radioprotection. Les rencontres lycéennes, organisées pour cette année en partenariat avec le CEA/INSTN de Grenoble, se sont déroulées du 21 au 23 mars 2011 sur le campus de médecine de l'université Joseph Fourier de Grenoble. Ces échanges très riches ont été propices à la diffusion de la culture de radioprotection auprès des jeunes générations.



3. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ DANS L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LEUR IMPLICATION ET CONSTRUIRE AVEC EUX L'ÉVALUATION DES RISQUES

AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES, L'IRSN A RÉAFFIRMÉ SON ENGAGEMENT POUR LE RENFORCEMENT D'UNE EXPERTISE INDÉPENDANTE DE LA SIENNE COMME DE CELLE DES EXPLOITANTS NUCLÉAIRES. Certaines actions se sont achevées, comme le projet européen *Cowam in Practice*, qui a permis pendant trois années de débattre et de dialoguer dans cinq pays différents sur la gouvernance en matière de gestion des déchets radioactifs. L'année 2010 a également vu la remise officielle au ministre chargé de l'Environnement et au Président de l'ASN du rapport final du groupe d'expertise pluraliste sur les mines du Limousin, qui a impliqué associations, experts, exploitants et autorités publiques pendant plusieurs années. Ce rapport propose des recommandations pour la gestion des anciens sites miniers d'uranium en France.

Parallèlement, de nouvelles initiatives ont vu le jour, destinées à favoriser la montée en compétence d'acteurs organisés, porteurs des préoccupations du public. Des actions ont ainsi été engagées dans le domaine médical (groupe de travail sur l'information des patients en termes de radiodiagnostic) ou encore dans le cadre de la sensibilisation des acteurs locaux aux situations post-accidentelles.

LE GROUPE DE SUIVI SUR LE MARQUAGE EN URANIUM DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DE LA PLAINE DU TRICASTIN



Suite au déversement accidentel d'uranium dans la rivière la Gaffière par l'usine Socatri en juillet 2008, l'IRSN a décidé avec Areva et les Ddass de la Drôme et du Vaucluse d'approfondir l'étude conduite en 2007 sur la radioactivité des eaux

de nappe autour du site nucléaire du Tricastin. Afin d'analyser l'origine de la présence d'uranium dans la nappe phréatique du Tricastin, l'Institut et ses partenaires ont ainsi proposé la constitution d'un groupe pluraliste pour le suivi et l'orientation de leur étude. Ce groupe a réuni le Laboratoire départemental d'analyse de la Drôme (LDA26), des associations (Frapna, Criirad en tant qu'observateur), les autorités de sûreté (ASN et DSND), l'Institut national de veille sanitaire (InVS) et la CFDT. Les travaux, achevés à l'été 2010, ont conduit à la rédaction d'un rapport présentant les principaux résultats des différentes phases de l'étude, les conclusions de l'IRSN et, dans un chapitre dédié, les commentaires des membres du groupe de suivi.

Désireux de présenter les résultats de l'étude à la population et de les mettre en débat, l'IRSN a organisé une réunion publique fin septembre 2010 à Pierrelatte. Près de 150 personnes de la région, parmi lesquels, des élus locaux, des représentants d'Areva, des syndicats et des associations ont participé à la réunion publique. Les échanges ont été riches et animés. Ils ont principalement concerné le déroulement de l'étude et la fiabilité des données recueillies, la répartition géographique et le cheminement de l'uranium, le lien entre les activités du site nucléaire du Tricastin et les teneurs en uranium observées dans la nappe, ainsi que les conséquences potentielles sur la santé.

→ LA PAROLE À GEORGES LE DINAHET

Représentant de l'Union départementale CFDT Drôme / Ardèche

« J'ai participé pour la CFDT aux travaux du groupe de suivi sur le marquage en uranium de la nappe phréatique du Tricastin. Je n'ai pas été aussi présent que je l'aurais souhaité, mais j'ai tout de même pu constater que l'esprit d'ouverture et la transparence étaient de règle pendant la durée de nos travaux. À l'issue de ces travaux, la CFDT se pose la question des suites : et maintenant, qu'allons-nous faire de cette étude ? Quel suivi ? Quel est l'impact sanitaire sur les salariés ?... »

L'ACTION PILOTE RADIOPROTECTION DU PAYS DE MONTBÉLIARD



En 2009, l'IRSN et pays de Montbéliard agglomération (PMA) ont décidé de poursuivre une initiative fructueuse lancée en 2004 par PMA afin d'améliorer la protection radiologique des habitants, de développer une culture de radioprotection et de constituer un pôle de compétences dans ce domaine.

L'objectif de cette initiative est pour l'Institut de développer une coopération avec des acteurs locaux hors du champ nucléaire et de resserrer les liens avec eux, afin d'articuler au mieux leurs actions respectives et de contribuer ainsi à l'amélioration de la radioprotection. Plus précisément, il s'agit de renforcer le travail en commun dans le domaine médical, la prise en charge du risque radon, la gestion des situations accidentelles et post-accidentelles, le développement de la culture de radioprotection et la surveillance de l'environnement.

L'action pilote est menée en partenariat avec PMA, avec la participation du Pavillon des sciences, de l'université Franche-Comté, d'élus...

ZOOM
^

TÉMOIGNAGES

UTE BLOHM-HIEBER

Commission européenne, direction générale de l'énergie
Responsable de l'unité Énergie nucléaire, transport,
démantèlement et gestion des déchets

HENRI REVOL

Sénateur honoraire
Président du Haut Comité à la transparence et à l'information
sur la sécurité nucléaire (HCTISN)

JEAN-CLAUDE DELALONDE

Président de l'Association nationale
des commissions et comités locaux d'information (Ancli)

GEORGES MERCADAL

Ancien Vice-Président de la Commission nationale du débat public (CNDP)

→ UTE BLOHM-HIEBER

Commission européenne, direction générale de l'énergie
Responsable de l'unité Énergie nucléaire, transport, démantèlement
et gestion des déchets



« Une société civile bien informée peut traiter sur un pied d'égalité avec les industriels et les autorités publiques.

Être le premier à impliquer la société civile dans les processus décisionnels peut se révéler difficile, mais également stimulant et gratifiant. Si la communauté nucléaire et ses acteurs s'inspirent de certaines actions menées au cours des dernières années, cela constituera un exemple encourageant pour les autres technologies.

La Commission européenne a souligné l'importance de l'implication du public dans le domaine nucléaire. Elle a ainsi inscrit l'information du public dans la directive européenne sur la sûreté nucléaire et inclus à la fois l'information et l'implication du public dans le projet de directive sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé.

Dans ce contexte, l'accès à l'expertise et la montée en compétence sont vitales pour le public. Si les parties prenantes de la société civile s'approprient davantage les détails techniques, elles pourront mieux évaluer les travaux des autres partenaires et développer une relation de confiance qui permettra un meilleur dialogue.

Le public devrait pouvoir disposer de différents moyens pour accéder à l'expertise et à l'information. Je pense que la société civile est suffisamment intelligente et cultivée pour se forger sa propre opinion. Personne ne devrait déclarer : « voici la seule expertise indépendante à laquelle vous devez vous fier ». Non ! Le public devrait avoir accès à différentes sources d'expertise et je me réjouis donc vivement des initiatives de l'IRSN fondées sur la charte de l'ouverture à la société. Elles constituent une offre de grande valeur pour une expertise à la fois exhaustive et accessible.

L'IRSN étant l'un des pilotes du réseau européen des organismes d'expertise en sûreté nucléaire (ETSON), partager ces expériences acquises avec la mise en œuvre de la charte contribuera sans nul doute à renforcer cette cause majeure. »

→ HENRI REVOL

Sénateur honoraire

Président du Haut Comité à la transparence
et à l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN)



« À mes yeux, l'IRSN a su, au cours de ces dernières années, confirmer avec réussite son engagement comme appui incontournable à la société civile et aux parties prenantes dans le domaine complexe du nucléaire, afin qu'elles puissent de manière croissante exercer en connaissance de cause, et de manière avvertie et constructive, le rôle qui leur est reconnu par la loi et les conventions internationales.

La participation de l'IRSN en tant que membre titulaire du Haut Comité que je préside en est la parfaite illustration et constitue un gage d'enrichissement et d'ancrage technique des débats. J'apprécie également que l'IRSN puisse au besoin apporter aux membres du Haut Comité une information claire mais précise sur tel ou tel sujet d'étude ou d'actualité.

Cet engagement est également visible au travers du rôle actif qu'exerce l'Institut dans des travaux conjoints avec le HCTISN, tels que celui relatif à l'analyse du processus de concertation nécessaire à la recherche d'un nouveau site de stockage de déchets radioactifs, ou encore celui relatif à la montée en compétence des parties prenantes dans le cadre de la table ronde européenne sur l'application de la convention d'Aarhus.

J'ai donc le sentiment, même si la transparence est le résultat d'un travail qu'il faut sans cesse remettre sur le métier, que l'IRSN a su contribuer à la construction du paysage d'information et d'échange de plus en plus mature et participatif que nous connaissons aujourd'hui. »

→ JEAN-CLAUDE DELALONDE

Président de l'Association nationale
des commissions et comités locaux d'information (Anccli)



« La loi Transparence et sécurité nucléaire de 2006 a légalisé un nouvel équilibre institutionnel, ainsi que l'indépendance des Cli et de l'Anccli. Elle a de ce fait permis un progrès en matière de transparence et de participation de la société civile. Mais la loi ne suffisait pas pour provoquer un tel changement. Il fallait aussi que des institutions, telles que l'IRSN, poursuivent leurs actions pour accompagner les évolutions de la gouvernance des activités nucléaires.

Les convictions de l'IRSN dans ce domaine avaient été clairement affichées avant la loi, notamment avec la création, au sein de l'Institut, d'une division de l'ouverture à la société et la signature, dès 2003, avec l'Anccli, d'une convention qui permettait la mise en place d'un partenariat étroit entre l'IRSN et l'Anccli.

En 2009, ces convictions ont été réaffirmées avec la publication de la charte IRSN de l'ouverture à la société. Cette charte conforte notamment l'accès à l'expertise et l'appui au développement des compétences des Cli sur des sujets techniques et complexes. Or l'instruction citoyenne et la médiation technique sont les clés qui permettront aux Cli et à l'Anccli de devenir des acteurs à part entière dans la gouvernance des activités nucléaires.

Pour l'Anccli et les Cli, la charte IRSN de l'ouverture à la société a été l'aboutissement d'un long cheminement et une reconnaissance des nombreux partenariats et actions engagés avec l'IRSN dans tous les domaines d'activité de l'Institut, et qui sont autant de gages de la part de l'IRSN de plus de transparence, de participation et d'ouverture à la société.

L'Anccli et les Cli souhaitent aller plus loin encore et insistent, par conséquent, sur la nécessité de pouvoir accéder aux rapports et dialogues techniques de l'IRSN afin de permettre la construction d'avis plus pertinents, ceci dans le cadre des enquêtes publiques ou autres procédures.

Aujourd'hui, la catastrophe de Fukushima interpelle l'ensemble des acteurs des activités nucléaires et notamment ceux de la société civile que représentent les Cli. De nombreux questionnements remontent à l'Anccli et plus que jamais la nécessité d'une plus grande ouverture de l'expertise publique s'impose. »

→ GEORGES MERCADAL

Ancien Vice-Président de la Commission nationale du débat public (CNDP)

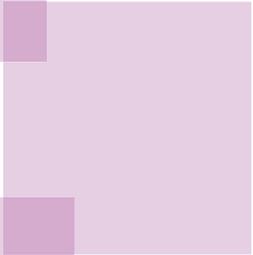


« Ce compte rendu de l'exécution de la charte mentionne certaines réalisations qui ont fait suite au rapport de la mission demandée par l'IRSN à la Commission nationale du débat public (CNDP) en 2007. Il témoigne ainsi, comme nous avons pu le voir au cours des réunions régulières auxquelles j'ai assisté dans ce cadre à l'IRSN, que les ingénieurs de l'Institut se sont progressivement approprié les modes d'ouverture qui leur étaient proposés.

La mise en critique de son propre travail devant la société, y compris la société non organisée (comme ce fut le cas en septembre 2010 avec la réunion publique de Pierrelatte), est un concept reconnu par l'IRSN. De même le fait qu'un rapport d'expertise dans le domaine nucléaire peut être mis en débat au même titre qu'un projet d'autoroute ou de centrale nucléaire. Et aussi que le public s'y intéresse et ne s'y trompe pas : il voit bien quelles sont les responsabilités de l'IRSN et apprécie la profondeur scrupuleuse de ses analyses.

Dans chaque direction opérationnelle, la motivation des ingénieurs à développer ces nouveaux modes d'ouverture s'est révélée face aux difficultés qu'ils ont surmontées, avec l'aide du service de l'ouverture à la société (SDOS), pour mettre en œuvre les « cas tests » qui étaient proposés par la mission que j'ai présidée. Obtenir, par la persuasion et la négociation, l'accord de tous les partenaires impliqués par les rapports de l'IRSN n'est pas chose aisée. Pourtant, à La Hague comme à Pierrelatte, cela a été réussi.

Je ne peux que souhaiter que ce capital fructifie, car je suis convaincu que la poursuite de l'ouverture de l'IRSN, inspirée de la loi sur la démocratie de proximité, constituera un apport nouveau pour l'Institut comme pour toute la filière nucléaire, et ce même s'il faut garder à l'esprit le risque que cet apport soit affadi, à force d'adaptation aux contraintes extérieures. »



PARTIE II

Bilan des engagements internes

1. RENFORCER LA CAPACITÉ DE SON PERSONNEL À DIALOGUER AVEC LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ
2. IDENTIFIER ET MOBILISER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ
3. ASSURER LE PILOTAGE INTERNE DE LA STRATÉGIE D'OUVERTURE ET RENDRE COMPTE PUBLIQUEMENT DES PROGRÈS ACCOMPLIS COMME DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

1. RENFORCER LA CAPACITÉ DE SON PERSONNEL À DIALOGUER AVEC LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ

LE MEILLEUR OUTIL DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE DIALOGUE DU PERSONNEL DE L'INSTITUT AVEC LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ RESTE LA PARTICIPATION DE SES EXPERTS ET CHERCHEURS À DES ACTIONS D'OUVREURE, QUE CE SOIT À L'OCCASION D'INTERVENTIONS PONCTUELLES AUPRÈS DU PUBLIC, OU LORS D'ACTIONS DE PLUS LONG TERME. La poursuite des actions engagées auparavant, associée au lancement de nouvelles actions, a ainsi contribué au développement de ces compétences dans la durée. En complément à cette formation de terrain, l'IRSN a organisé en novembre 2010 une journée interne de sensibilisation à l'ouverture à la société. Cette journée s'est articulée autour de présentations et d'ateliers de discussion et d'échanges entre « familiers de l'ouverture » et novices en la matière. Elle a regroupé environ 35 personnes, qui ont pu découvrir ou partager entre collègues les actions d'ouverture menées par l'Institut dans ses différents domaines d'activité.

INTERVIEW D'IGOR LE BARS

Chef du service de sûreté des transports et des installations du cycle du combustible à l'IRSN



« Dans le cadre du " cas test " sur le démantèlement de l'atelier HAO de La Hague, le chargé d'affaire généraliste de l'IRSN (qui suit l'installation) et moi-même avons, au cours de plusieurs réunions, échangé avec un groupe de travail de la Cli Areva La Hague sur les avis rendus par l'IRSN et cette Cli sur ce dossier.

Une des bases de ce travail a été, avec l'accord d'Areva, la transmission quasi intégrale du rapport d'expertise de l'IRSN, qui a fait l'objet d'une lecture attentive des membres du groupe de travail de la Cli. S'en est suivi un riche échange entre tous les participants, Cli et IRSN, permettant de mieux comprendre les sujets d'intérêt de chacun et montrant d'indéniables points de convergence. Bien que portant sur un dossier passé, ces discussions ont nourri les réflexions de la Cli sur les opérations de démantèlement des installations, qui vont se dérouler durant des dizaines d'années sur le site de La Hague. Pour l'IRSN, cet échange a été un exercice d'ouverture à la société des plus intéressants, qui nous a permis de faire partager notre travail mais qui a été également une source de motivation pour poursuivre nos échanges avec cette Cli. »

MOOZ >

2. IDENTIFIER ET MOBILISER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ

LA LIMITATION DES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONSTITUE SOUVENT UN OBSTACLE MAJEUR À UNE VÉRITABLE IMPLICATION DANS LES PROBLÉMATIQUES COMPLEXES ASSOCIÉES À L'ÉVALUATION DES RISQUES. Si les possibilités de l'IRSN sont réduites quant à l'augmentation des moyens humains de la société civile, l'Institut s'efforce en revanche de participer à la mobilisation de moyens financiers susceptibles de faciliter l'implication des acteurs issus de la société.

En février 2010, l'IRSN a ainsi institutionnalisé la prise en charge financière des frais de déplacement et d'hébergement des parties prenantes, occasionnés notamment par la participation à des réunions organisées par l'IRSN ou la participation à des actions pilote. Par ailleurs, les protocoles financiers mis en place pour le travail des groupes d'expertise pluraliste ont permis la rémunération de l'expertise produite par des acteurs issus de la société.

3. ASSURER LE PILOTAGE INTERNE DE LA STRATÉGIE D'OUVERTURE ET RENDRE COMPTE PUBLIQUEMENT DES PROGRÈS ACCOMPLIS COMME DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

AU FIL DES ANS, L'IRSN S'EST DOTÉ DE STRUCTURES INTERNES QUI PERMETTENT D'ASSURER UN PILOTAGE EFFICACE DE LA STRATÉGIE ET DES ACTIONS D'OUVERTURE. Tout d'abord, l'Institut s'est doté, au sein de sa direction de la stratégie, du développement et des partenariats, d'un service entièrement dédié aux actions d'ouverture à la société. Le service de l'ouverture à la société (SDOS) compte une dizaine de personnes, dont le rôle est à la fois de préparer la stratégie d'ouverture, de développer une culture interne en la matière, et de piloter ou d'accompagner les actions en concertation qui impliquent l'Institut. De plus, deux à trois fois par an, un comité de direction de l'IRSN se réunit pour évoquer spécifiquement la stratégie et les actions d'ouverture à la société. Ce comité de l'ouverture à la société débat sous la présidence du Directeur général et valide les grandes orientations à suivre.

Enfin, pour certaines actions, des comités *ad hoc* sont mis en place. C'est ainsi le cas du comité de suivi de la mission Mercadal, chargé de suivre les « cas test » mis en place dans le prolongement de la mission de conseil menée par Georges Mercadal à l'IRSN en 2006.

LE RÉSEAU INTERNE PARTIES PRENANTES (RIPP)



Le RIPP est un outil fondamental dédié au pilotage interne de la stratégie d'ouverture à la société de l'IRSN. Ce réseau d'échange sur l'ouverture à la société, créé en 2005, est constitué d'une vingtaine de responsables hiérarchiques issus de l'ensemble des directions opérationnelles et des directions fonctionnelles de l'Institut. L'ensemble des domaines d'activité de l'IRSN y est donc représenté, depuis la sûreté des réacteurs jusqu'à la surveillance de l'environnement, en passant par le secteur médical.

Son objectif est de réfléchir à la stratégie d'ouverture et de contribuer à diffuser la culture d'ouverture à la société au sein de l'Institut. En particulier, le RIPP discute de la conduite des actions avant, pendant et après leur mise en œuvre. Il identifie les difficultés rencontrées et les moyens de les résoudre, il formule des propositions au SDOS et au Cos, notamment en matière d'actions à initier. Avant tout, le RIPP est un lieu d'échange inter-directions, qui permet à des points de vue très variés de s'exprimer, participant ainsi au développement au sein de l'IRSN de la démarche d'ouverture à la société.

L'ensemble des rapports mentionnés dans ce document
est disponible sur le site de l'IRSN :
www.irsn.fr

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire conduit des programmes de recherche et d'études en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Il intervient en appui aux autorités et met également son expertise au service de nombreux partenaires. Il contribue à l'information du public sur les risques nucléaires et radiologiques.

Créé en 2002, l'IRSN est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'Environnement, de la Santé, de l'Industrie, de la Recherche et de la Défense.

Effectif 2010 : 1 768 salariés, dont plus d'un millier d'experts et de chercheurs.
Budget 2010 : 296,4 millions d'euros.



Système de management
de la qualité IRSN certifié

IRSN

INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Siège social

31, avenue de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
RCS Nanterre 546 018

Téléphone

+33(0)1 58 35 88 88

Courrier

BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

Site Internet

www.irsn.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Service de l'ouverture à la société
Direction de la stratégie, du développement
et des partenariats

Secrétariat

Téléphone

+33(0)1 58 38 81 41